



Que faire en cas de sinistre ?

Que faire si vous êtes victime d'un sinistre ?

1. Quelles sont les personnes à avertir et dans quels buts ?

1.1. La société Toit et moi.

- Monsieur Geoffrey DARCK au 065/47 01 39

1.1.1 Pourquoi nous prévenir ?

- Constatation des dégâts
- Déclaration de sinistre

1.1.2. Dans quelle hypothèse ?

- Dégâts au bâtiment

1.2. Votre compagnie d'assurance.

1.2.1. Dans quelles circonstances ?

- Dégâts à votre contenu
- Bris de vitrage
- Recours envers les tiers

1.2.2. Quelles sont les démarches que vous devez entamer ?

- Déclaration de sinistre
- Envoyer factures, devis auprès de votre compagnie.

Pour plus amples renseignements, vous pouvez joindre Monsieur DARCK Geoffrey au 065/47 01 39 ou par mail gdarck@toitetmoi.be.